



Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 23 SEP. 2023

ID : 031-213102247-20231019-DEL\_2023\_04\_06-DE

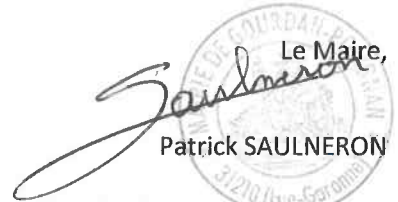


- **Autorise** M. le Maire à signer les conventions de passage sur le domaine de la commune et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre et le concernant ;
- **Est informé** que la présente délibération sera communiquée à M. le Président du Conseil départemental.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

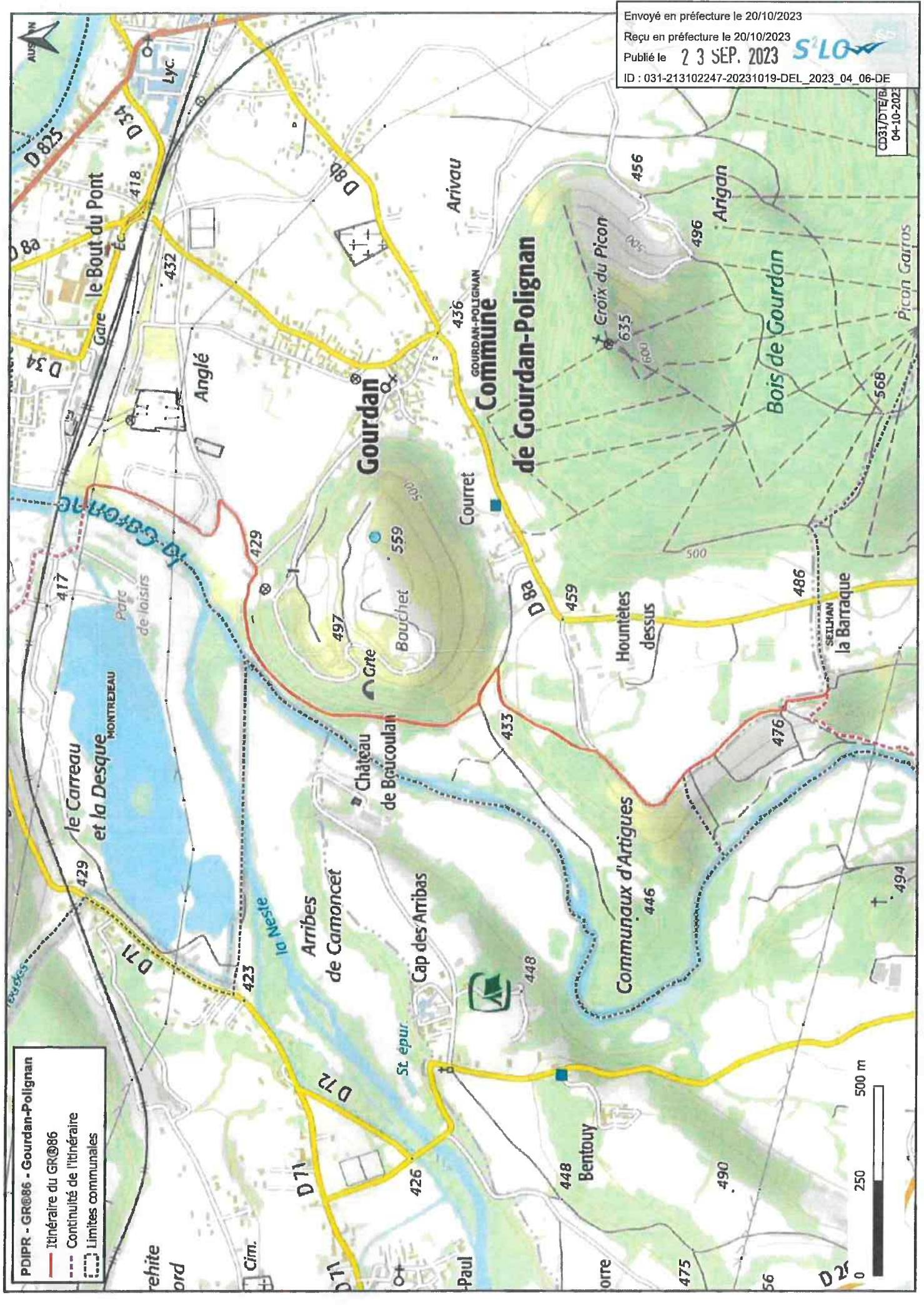
Le Maire,



Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

CD31/DTE/BU  
 04-10-2023



- PDIPIR - GR®86 - Gourdan-Polignan**
- Itinéraire du GR®86
- - - Continuité de l'itinéraire
- Limites communales

